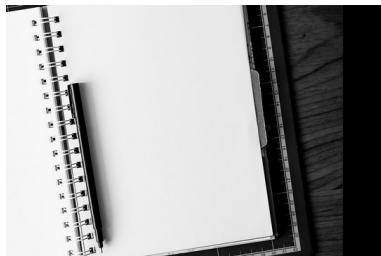


<http://apden.org/L-A-P-D-E-N-recue-a-l-Elysee.html>

APD EN

L'A.P.D.E.N. reçue à l'Elysée.

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution



Date de mise en ligne : jeudi 12 janvier 2017

Le vendredi 6 janvier 2017, Florian Reynaud, président, et Claire Rouveron, membre du bureau national de l'Association des professeurs documentalistes de l'Education nationale (A.P.D.E.N.) ont été reçus en audience au Palais de l'Elysée par Christophe Prochasson, conseiller du Président de la République pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche. Cette rencontre fut l'occasion de présenter nos attentes et nos inquiétudes quant à l'avenir de la profession dans le contexte de mise en place de la réforme du collège et de l'écriture d'une nouvelle circulaire de mission des professeurs documentalistes.

Des avancées stoppées net !

Christophe Prochasson nous a invités à présenter nos réflexions sur la place du professeur documentaliste dans l'enseignement secondaire et nous a assurés de son intérêt pour le discours critique de l'association face à la situation actuelle, avec une volonté certaine de faire évoluer les choses de manière constructive. Nous sommes revenus sur des éléments positifs, ainsi la mise en place du Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013 et de la reconnaissance du domaine d'enseignement de la culture de l'information et des médias. Mais nous ne pouvons que constater et déplorer, malgré ces signes encourageants, l'effacement progressif de la mission d'enseignement du professeur documentaliste. Christophe Prochasson s'en étonne, considérant le professeur documentaliste comme un pionnier de l'innovation pédagogique dans l'esprit même de la réforme mise en place en collège, privilégiant l'activité de l'élève et l'accompagnement plutôt qu'une position frontale face à l'apprenant. Si nous sommes convaincus de l'efficience de ces méthodes actives et de la pluridisciplinarité inscrite au cœur de la réforme, nous assistons à sa difficile mise en œuvre dans les établissements scolaires du fait d'obstacles de natures diverses : le manque de temps et de moyens pour une concertation nécessaire au sein des équipes pédagogiques, l'appropriation des nouveaux programmes qui préoccupe, de manière légitime, les collègues disciplinaires mais aussi, parfois, une résistance, qui n'est pas nouvelle, au travail inter- ou pluridisciplinaire.

Nous revenons sur le manque de reconnaissance de notre mission pédagogique par notre hiérarchie nationale, IGEN-EVS, et, par répercussion, notre hiérarchie locale, IPR-EVS et chefs d'établissement. C'est en particulier le cas au sujet du référentiel de 2013, dont les compétences générales communes à l'ensemble des professeurs sont écartées des discours et écrits de nos supérieurs qui ne retiennent que les compétences spécifiques, essentiellement la gestion et l'ouverture culturelle, la mission pédagogique ne revêtant plus que la forme d'un accompagnement, sans responsabilité, sans initiative, sans horaires. Notre travail d'enseignant est nié, notamment, dans les dimensions de préparation de séances et d'évaluation des élèves. Christophe Prochasson nous répond comprendre tout à fait ces inquiétudes.

Des programmes prometteurs mais difficiles à dispenser

Nous sommes revenus ensuite sur les nouveaux programmes du collège pour lesquels nous saluons la création d'une Éducation aux médias et à l'information (EMI), dont certains points émanent des travaux de l'A.P.D.E.N. sur les savoirs info-documentaires. Nous nous réjouissons que l'EMI n'englobe pas uniquement la question des médias d'actualité et saluons ce premier pas, ayant néanmoins conscience que ces programmes sont perfectibles. L'organisation des enseignements nous pose, à l'inverse, un vrai problème, en particulier le maximum de 26h par semaine fortement réaffirmé dans les textes, ce qui nous empêche désormais d'intervenir de manière régulière,

seuls, auprès des élèves. Si nous comprenons la volonté de respecter les rythmes des enfants et adolescents, le constat est là : un nombre croissant de professeurs documentalistes est empêché d'enseigner. Nous nous basons sur les résultats de l'enquête "Les professeurs documentalistes et leurs conditions de travail" menée par l'association en octobre et novembre 2016 : de 4% de collègues qui déclaraient ne pas effectuer de séances pédagogiques, quelles qu'en soient les modalités, en 2015/2016, nous passons à 13% en 2016/2017, essentiellement du fait d'obstacles.

Nous abordons également la question des nouveaux dispositifs, essentiellement les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) qui, à l'origine, représentaient une réelle opportunité de travail sur les savoirs et compétences info-documentaires en collaboration avec les collègues disciplinaires. Mais ces dispositifs étant inscrits sur les heures "disciplinaires", nous ne pouvons intervenir théoriquement qu'en tant que troisième professeur et très difficilement seuls avec les élèves. Or, si nous défendons et revendiquons évidemment le travail inter- et pluridisciplinaire, nous estimons qu'il est de l'intérêt des élèves que nous puissions intervenir auprès d'eux selon cette modalité.

Christophe Prochasson ne souhaite pas voir notre méthode d'enseignement calquée sur celle des collègues disciplinaires dans une position frontale : il nous précise que tout l'intérêt de la réforme du collège est, justement, de favoriser le travail collaboratif. Dans les EPI, chaque enseignant intervient généralement seul, sur un travail collaboratif, et nous revendiquons cette capacité d'intervenir en co-intervention, mais aussi seuls, afin d'avoir le temps de développer les savoirs des élèves, réinvestis ensuite avec d'autres disciplines. Ce mode d'intervention, en responsabilité seuls, ne nous met pas en posture frontale, comme nous privilégions effectivement une pédagogie dans laquelle les élèves sont actifs. Ces remarques sont bien entendues. Une des solutions, selon lui, serait de pouvoir référencer des situations d'établissements dans lesquels des EPI sont menés par les professeurs documentalistes afin de les ériger en exemples lorsque notre légitimité pédagogique est remise en cause.

Un recrutement problématique, un statut complexe

Le nombre insuffisant de professeurs documentalistes par établissement est un autre point majeur que nous abordons. Nous rappelons alors notre revendication d'un recrutement d'un professeur documentaliste pour 400 élèves, soit en proportion du nombre d'élèves, puisque nous sommes enseignants, pour permettre de développer correctement les apprentissages d'une part, pour favoriser un bon équilibre de nos axes de mission, dont l'accueil des élèves au CDI, d'autre part.

L'échange se poursuit sur le problème de la qualification des personnels : nous assistons depuis toujours à la reconversion au CDI de collègues disciplinaires, en souffrance dans leur classe, ainsi qu'à la présence de nombreux contractuels dans certaines académies. Ces personnels, qui peuvent ne bénéficier que d'une formation initiale très restreinte, sont entraînés à l'utilisation du logiciel documentaire mais ne sont que très rarement confrontés à l'élaboration de séances pédagogiques. La mission d'enseignement est occultée. Ce recrutement pour le moins problématique nuit logiquement à l'image du professeur documentaliste et à son rôle d'enseignant.

Les propositions de l'A.P.D.E.N.

Christophe Prochasson nous demande alors quelles solutions l'A.P.D.E.N. préconise pour améliorer les conditions de travail des professeurs documentalistes et leur permettre d'assurer leur mission d'enseignement. Avant d'envisager les possibles, nous soumettons à notre interlocuteur deux explications supplémentaires à cette résistance face à notre action pédagogique :

- la question de la noblesse des savoirs. Les connaissances info-documentaires sont souvent réduites à des démarches, des compétences, d'ordre procédural, ce qui, chez les collègues disciplinaires, est perçu comme quelque chose de secondaire, de mineur ;
- la récupération, par la Direction numérique pour l'éducation (DNE), du travail réalisé par les professeurs documentalistes sur l'EMI et un transfert vers les professeurs de disciplines qui n'ont pas, eux, les mêmes savoirs académiques.

Nous proposons alors plusieurs pistes :

1. Lors de la formation initiale en ESPE des professeurs stagiaires, toutes disciplines confondues, instaurer des pratiques de travail collaboratif, interdisciplinaire. Nous évoquons ici une situation qui peut également expliquer la méconnaissance de nos missions par les jeunes collègues de disciplines : l'absence de Master MEEF Documentation et de préparation au CAPES de documentation dans plusieurs académies. Nous prenons les exemples d'Orléans-Tours ou de Versailles.
2. Prévoir, dans la formation des chefs d'établissement, un module sur les missions, très souvent méconnues, du professeur documentaliste, notamment la mission d'enseignement.
3. Créer une inspection spécifique en information-documentation. Christophe Prochasson comprend qu'un rapprochement avec la vie scolaire peut être problématique, de même qu'un jugement par des professionnels qui n'ont, souvent, pas exercé ce métier de professeur documentaliste.

Christophe Prochasson nous demande alors si nous souhaitons la disciplinarisation de l'information-documentation. Nous lui répondons par la négative, en réaffirmant avec force notre attachement à l'équilibre des missions. Nous ne souhaitons en aucun cas reproduire un modèle disciplinaire. Si nous défendons avec conviction notre mission pédagogique, c'est aussi et surtout parce que nos autres missions de gestion et d'ouverture culturelle ne sont jamais remises en cause. Nous regrettons néanmoins l'absence d'obligation d'enseignement pour les professeurs documentalistes, quand un temps raisonnable de six à huit heures est possible.

Enfin, nous revenons sur le problème posé par la transversalité de l'EMI et son appropriation par des collègues non spécialistes à l'inverse des professeurs documentalistes. Christophe Prochasson n'entend pas cet argument : pour lui, la transversalité de l'EMI est une richesse au même titre que celle de l'EMC qui ne devrait pas être enseignée par les seuls enseignants d'histoire-géographie dans la majorité des établissements scolaires. Notre rôle pédagogique n'en est pas, selon lui, minoré. Nous lui répondons que la maîtrise de la langue française est envisagée par tous les enseignants, sans remettre en question la nécessité d'apprentissages spécifiques, il en est de même selon nous pour l'éducation aux médias et à l'information.

En conclusion : le chantier de la circulaire de mission

Pour conclure cet entretien, nous revenons sur le projet de refonte de notre circulaire de mission en cours d'écriture et lui remettons la circulaire fictive rédigée par l'association. Nous développons essentiellement nos craintes relatives au concept de politique documentaire et l'inscription problématique de notre mission pédagogique dans cette politique votée en Conseil d'administration, composé de non spécialistes de l'information documentation. Christophe Prochasson perçoit tout de suite les écueils d'une telle politique. Nous sommes aussi inquiets de la volonté de ne pas préciser notre mission d'enseignement dans cette circulaire, en usant d'expressions vagues qui ne permettent pas de clarifier cela.

Cet échange riche et très cordial d'une heure nous a permis d'exposer la situation et notre point de vue, avec une écoute certaine, des réponses encourageantes, une opinion très positive et très respectueuse au sujet de la fonction des professeurs documentalistes.